

Compte-rendu du Conseil d'administration du 20 mars 2023

Membres		présents	excusés
M. Olivier BROCHET	Directeur de l'AEFE	x	
M. Philippe SETTON	Ambassadeur de France au Japon	x	
M. Charles-Henri BROSSEAU	Conseiller culturel		x procuration à Mme Pénilla
M. Guillaume CARIO	Chef du secteur Asie	x	
Mme Frédérique PENILLA	Conseillère culturelle adjointe	x	
M. Marc-Antoine HUREAU	Consul		x procuration à Mme Pénilla
Mme Anne-Laure CAMPELS	Directrice générale de la Fondation, Provisure	x	
M. Claude OULHEN	Directeur administratif et financier	x	
M. Hugo CATHERINE	Représentant des parents d'élèves	x	
M. Pierre-François VILQUIN	Représentant des parents d'élèves	x	
	Président de la CCIFJ		x
M. Alexandre DUBOS	Représentant des personnels	x	
Auditeurs			
M. Alain PALMIERI	Agent comptable		x
M. Masato TANI	Auditeur japonais		x
Membres invités			
M. Nicolas THIRIET	Ministre conseiller	x	
M. Jean-Idriss RAGOUVIN	Provisure adjoint	x	
M. Richard TEISSONNIERE	Directeur du primaire	x	
M. Airy QUILLERE	Attaché de coopération universitaire et attaché pour le français	x	
Poste vacant	Représentant invité des personnels		
M. Thierry CONSIGNY	Conseiller consulaire	x	
Mme Valérie MOSCHETTI	Conseillère consulaire	x	
Mme Marie-José MARIE	Conseillère consulaire		x
M. François ROUSSEL	Conseiller consulaire	x	
Mme Yukie KADOTANI	Traductrice		x

Nombre d'administrateurs présents votants : 9 et 2 procurations, soit 11 votants

Quorum atteint : oui

Ouverture de la séance à : 18h11

Secrétaire de séance : M. RAGOUVIN Idriss

Secrétaire de séance adjoint : M. VILQUIN

Mme MORAT, inspectrice référente de la zone, est invitée à ce CA.

Propos introductifs de M. Brochet, président de la Fondation :

M. Brochet, président de la Fondation, présente les enjeux de ce CA, centré sur les questions budgétaires et le vote du budget. C'est un moment délicat dans les établissements et en particulier dans le contexte inflationniste actuel. Dans les établissements du réseau, la moyenne des augmentations des frais est de 8% pour les EGD (établissements en gestion directe) et entre 5 et 6% pour ceux conventionnés. Il précise que l'ampleur des litiges et leur récurrence dans cet établissement est anormal et pèse sur les équipes et les finances. Il salue l'engagement de la Direction dans cet effort.

Propos de Monsieur l'Ambassadeur :

Monsieur l'Ambassadeur souligne la nécessité d'arriver à la pérennité de la structure qui est confrontée à des renchérissements de coûts dans une situation où l'augmentation des effectifs ne suffit plus. Il s'agit de décisions compliquées et difficiles mais nécessaires. Il note que l'année dernière il y avait des discussions difficiles et heurtées sur la cantine et que cette année il s'agit d'un sujet de satisfaction.

M. Brochet remercie l'Ambassadeur et demande si un membre du CA souhaite prendre la parole.

M. Dubos, représentant des personnels, souhaite que l'on traite d'une problématique importante qui est celle de la confidentialité des documents préparatoires au CA. Ces derniers ont été diffusés auprès des familles et des personnels, semant le chaos et le trouble tant chez les parents d'élèves qu'au sein des personnels de l'établissement. Aussi, il émet le souhait d'une clarification de cette question par les administrateurs, car les 10 derniers jours ont été compliqués socialement, les rumeurs engendrant beaucoup de stress et d'anxiété au sein de la communauté éducative Tokyôite.

M. Vilquin, représentant des parents, complète ces propos en demandant quelles informations sont communicables.

M. Brochet remercie l'ensemble des administrateurs. "C'est une charge lourde que vous acceptez, du temps donné à la communauté. Le harcèlement et l'agressivité sont anormaux et je vous adresse notre soutien total dans ces circonstances".

Mme Campels, directrice générale de la Fondation, confirme que les documents ne sont pas communicables. Ce sont des documents de préparation et confidentiels, en droit japonais comme en droit français.

M. Consigny, conseiller des français, questionne sur l'enveloppe des bourses : sera-t-elle pondérée de l'augmentation de ce soir ?

M. Brochet rappelle la procédure : le conseil consulaire fera remonter les demandes. Il y aura un dialogue de gestion pour fixer une enveloppe. Si l'enveloppe ne suffit pas, l'AEFE reviendra au mois de juin pour une augmentation des crédits jusqu'à assèchement ou envisagera d'autres solutions comme par exemple faire appel auprès du gouvernement. Le budget actuel a été décidé par arbitrage de la première ministre et voté tel quel au CA de l'AEFE en décembre 2022. Comme chaque année, l'Agence va prendre en compte les tarifs fournis par les établissements et couvrir les besoins des postes diplomatiques. L'Agence a établi des projections financières qui ont été communiquées à la tutelle afin de pouvoir utiliser tous les leviers financiers mis à sa disposition afin de ne pas pénaliser les familles.

M. Vilquin s'interroge sur les motifs qui ont entraîné un avancement du calendrier des bourses par rapport à l'année dernière pour le dépôt des dossiers, ce qui a eu pour conséquence que les dossiers de bourses sont instruits avec les revenus de l'année fiscale n-2 (2022-22) au lieu de N1- (2022-23).

M. Brochet explique qu'il faut laisser suffisamment de temps pour l'instruction des dossiers puis à l'agence de travailler pour la CNB (Note du rédacteur : Commission Nationale des Bourses) du mois de juin. C'est un calendrier compliqué qui a été soumis à des délais, notamment par la tenue de l'assemblée des français à l'étranger. C'est un exercice délicat et pour garantir la mise en paiement qu'il faut anticiper.

François Roussel a également rappelé que cette année, dans une première notification officielle reçue par les services consulaires, la date limite d'envoi à Paris des dossiers instruits était avancée de plusieurs jours par rapport à l'année précédente. En raison du calendrier de la déclaration des revenus au Japon et de la mise à disposition des documents nécessaires aux familles, les services consulaires ont alors décidé que l'année prise en compte serait N-2, ce qui était la seule option possible. Puis la notification officielle reçue plus tard de Paris a défini une date limite plus lointaine, mais il était trop tard pour revenir sur l'année d'imposition de référence."

Les précisions suivantes sont apportées : le premier calendrier qui avait été soumis et validé par la CNB, arrêté conjointement avec la DFAE, tient compte de la tenue de l'AFE à la demande des élus, des élections législatives qui étaient à réorganiser pour certains postes en enfin dans la mesure du possible des congés scolaires. D'où l'avancement de celui-ci cette année. Des arbitrages politiques budgétaires et de procédure pris tardivement par nos autorités sont intervenus ensuite et nous ont contraint à modifier ce calendrier.

M. Roussel souhaite savoir s'il existe une tension sur le budget des bourses et si cela a entraîné des délais de paiement des fonds de l'année en cours, contribuant aux problèmes financiers de l'établissement M. Brochet répond qu'il n'y a pas de tension en trésorerie. Le versement des crédits se fait après la finalisation du dossier, afin de vérifier l'état de la consommation de l'année précédente. La fiche de réajustement avec le bilan comptable du lycée de Tokyo pour l'année 2021/2022 est parvenue début octobre à la sous-direction de l'aide à la scolarité. La liquidation du paiement des premiers 40 % a été faite en novembre par la SDAS soit un délai d'un mois correspondant au rythme de nos décisions de paiements mensuels. Il faut ensuite laisser le temps à la DAF et à l'agence comptable de traiter ces paiements. La seconde liquidation avec la vente de la subvention a été faite en janvier 2023, il faut également laisser le temps à la SDAS à la DAF et à l'Agence comptable de traiter les 244 paiements qui ont été effectués sur cette décision.

Il y a eu un premier versement en octobre 2022. En ce qui concerne la 2ème commission consulaire des bourses, le paiement ne peut s'effectuer qu'en mars. M. Oulhen confirme que ces fonds ont été reçus en mars 2023.

M Vilquin demande s'il sera possible cette année d'informer les familles boursières quant à leur quotité avant la fin juin avec ce nouveau calendrier, les familles devant connaître cette donnée financière pour confirmer les inscriptions ou réinscriptions. M. Brochet répond que la CNB se tenant du 26 au 28 juin, la notification des familles ne pourra se faire que courant Juillet.

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1. Approbation de l'ordre du jour

Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

1.2. Approbation du PV du CA du 05 octobre 2022

Mme Campels mentionne une demande de modification reçue ce jour même, de M. Roussel :

Question diverse n°7 :

« M. Roussel rappelle que la question des voyages a toujours été un sujet très clivant et *qu'au Japon depuis 25 ans le salaire moyen diminue* » (à la place de : « M. Roussel rappelle que la question des voyages a toujours été un sujet très clivant et *que les salaires diminuent*. »).

Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

1.3. Nouvel administrateur et nouveau conseiller à l'assemblée des conseillers

M. Hugo CATHERINE, représentant parent, est nouvel administrateur et nouveau conseiller à l'assemblée des conseillers, en remplacement de M. René Carraz.

2. RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1. Litiges en cours

Mme Campels présente aux administrateurs les différents dossiers en cours :

- **Restauration** : les 2 personnels qui ont refusé, malgré les multiples négociations, l'accord proposé par le lycée ont été licenciés.
- **Prud'hommes** : le personnel de l'établissement qui a attaqué le lycée devant les Prud'hommes a été débouté de l'essentiel de ses demandes. Un accord de conciliation a été signé, réglant le différend qui oppose le plaignant au lycée pour la période allant jusqu'à décembre 2021.
- **Tribunal administratif** : L'établissement a reçu pendant les vacances scolaires d'automne, un recommandé nous assignant au tribunal suite à une plainte d'un enseignant pour non-paiement des heures supplémentaires depuis 3 ans. Plusieurs audiences ont déjà eu lieu mais la procédure n'en est qu'à ses débuts (dossier similaire à celui du personnel ayant assigné le lycée devant les Prud'hommes)
- **Tribunal du Tokyo To** : pour rappel, il s'agit de la plainte du syndicat Tozen pour pratiques déloyales de négociation. Trois audiences ont eu lieu et une 4^{ème} audience (exceptionnelle) est prévue en avril. Mme la proviseure fera un bilan de ces audiences lors du dernier conseil d'administration.

- **Nouveaux contrats et Règlement intérieur** : depuis la rentrée de septembre, 3 négociations collectives ont eu lieu avec le syndicat Tozen afin d'expliquer au syndicat que ces nouveaux contrats et ce nouveau RI ne modifiaient en rien les usages de travail des enseignants et ne leur étaient pas préjudiciables.

M. Vilquin demande quelles sont les demandes du Tozen. Mme Campels répond que c'est une demande d'annulation des contrats et du Règlement Intérieur (RI) car le Tozen estime qu'il leur est préjudiciable, ce que l'établissement réfute et continue d'expliquer. M. Brochet renouvelle son soutien à la proviseure et au DAF. Il dit ne pas comprendre cette attitude d'aller au tribunal pour des sujets qui relèvent du dialogue social.

2.2. Poste SIA Secondaire

Un poste SIA secondaire supplémentaire sera nécessaire en raison du grand nombre d'élèves inscrits actuellement et à venir en SIA collège.

Structures prévisionnelles rentrée 2023 (à confirmer au Conseil d'Administration de juin) :

Maternelle	multiniveaux	8 divisions
Elémentaire	CP	5
	CE1	6
	CE2	5
	CM1	5
	CM2	5
Collège	6ème	5
	5ème	5
	4ème	5
	3ème	4
Lycée	2nde	4
	1ère	4
	Term	3

M. Catherine, représentant des parents, demande si on est en mesure de préciser le profil de la personne recherchée, en particulier la prise en compte du critère natif.

Mme Campels répond que le profil de poste est en cours de travail avec l'équipe SIA actuelle. Mme Morat, inspectrice référente de la zone, précise que de préférence l'établissement recherche un natif d'Amérique du Nord de préférence selon les critères énoncés par la réforme du BFI. Au minimum le candidat doit justifier d'une culture dans le pays de la langue (ici le continent nord-américain).

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

2.3. Budget 2023-2024

Mme Campels présente aux administrateurs les grandes orientations budgétaires :

Le budget est un acte prévisionnel, qui doit répondre à des principes, dont celui de sincérité et celui d'équilibre.

Ce budget a été établi sur la base d'une prévision raisonnée et prudente d'augmentation des effectifs, un important rattrapage ayant eu lieu à la rentrée 2022, avec des arrivées conséquentes de familles sur le sol japonais, après plus de 2 ans de fermeture des frontières.

Comme annoncé lors des précédents conseils d'administration, un effort important et durable doit être effectué afin de garantir non seulement un équilibre financier, après plusieurs années consécutives de déficit, mais également un retour à un excédent budgétaire afin d'anticiper les enjeux futurs de l'établissement en termes d'immobilier.

L'établissement doit en effet faire face à des dépenses incompressibles et une augmentation régulière de ses frais de fonctionnement : viabilisation, location immobilière, salaires, ainsi que cela avait été prévu dans le budget précédent.

L'établissement devra également faire face dans les années à venir au vieillissement du parc du site principal et à la nécessité d'un programme immobilier concernant ce site (bâtiment principal qui devra être démoli et reconstruit aux normes sismiques futures).

La seule hausse des effectifs ne suffit pas à couvrir les dépenses de fonctionnement de l'établissement, et il est nécessaire d'avoir une politique tarifaire en conséquence.

L'établissement ne peut en effet continuer à financer ses besoins en prélevant sur ses réserves.

2 éléments sont à souligner :

- D'une part, les augmentations des recettes ont été faibles dans les années passées, et non continues. Les "années covid" ont à cet égard stoppé net toute augmentation tarifaire, eu égard aux difficultés financières et économiques traversées par les familles durant cette période, alors même que l'établissement entraînait dans un programme immobilier financé sur fonds propres, programme cependant indispensable et ne pouvant être reporté. Les augmentations lissées programmées dès 2019 pour faire face au projet immobilier n'ont pu avoir lieu en raison de cette crise sanitaire, alors même que, concomitamment, les effectifs réels ont été inférieurs aux effectifs prévisionnels attendus. Par conséquent, pour la deuxième année consécutive, l'établissement va terminer l'année fiscale par un résultat négatif, comme prévu dans le budget précédent. Le déficit est devenu structurel.

M. le Président de la Fondation avait alerté dès 2021 sur cette politique tarifaire, le gel des augmentations entraînant rapidement des hausses importantes les années suivantes. Les divers CA ont ensuite été l'occasion d'alerter également sur la nécessité future d'une augmentation des frais de scolarité.

- D'autre part, il est important de continuer à proposer une offre éducative et un cadre de travail adaptés aux besoins des élèves et aux attentes des familles. Aussi, une restriction des dépenses ne peut impacter cette offre et ce cadre. La seule logique d'économie budgétaire ne peut guider les choix pédagogiques faits par l'établissement. Les dépenses doivent donc être maîtrisées mais

elles sont calculées au plus juste, dans l'intérêt des élèves. Les leviers à disposition de l'établissement pour diminuer les dépenses sont ainsi peu nombreux : maîtrise de la masse salariale, report de travaux financièrement lourds sauf en cas d'urgence, proposition de ne pas CDIser (convertir le contrat de travail à durée déterminée en un Contrat à Durée Indéterminée) les personnels entrant dans leur 4ème et 5ème année d'exercice dans l'établissement.

Il est donc proposé dans ce budget d'augmenter différents tarifs afin de faire face aux dépenses, les réserves du lycée ne pouvant continuer à financer les dépenses de fonctionnement du lycée :

- frais de scolarité
- droits de première inscription
- création d'un tarif PARLE et d'un tarif Section Internationale japonaise au collège (6ème)
- rationalisation des tarifs de garderie

Malgré les hausses proposées, il est à noter que le lycée propose des tarifs inférieurs à ceux des autres établissements internationaux comparables, que ce soit à Tokyo ou dans la zone Asie-Pacifique.

M. Oulhen, DAF, présente ensuite le budget de manière détaillée, par services.

Pour rappel, le budget 2022/2023 avait été voté l'an dernier avec un déficit prévisionnel de 200 millions de yens, dans un contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire. Fort heureusement, la levée des contraintes et l'ouverture progressive des frontières ont enfin permis à l'établissement de reprendre la croissance de ses effectifs après 2 années de stagnation. Les effectifs ont dépassé les prévisions et vont donc permettre de clôturer cet exercice avec un déficit moins important que prévu. Nous devrions atteindre un déficit de l'ordre de 70 millions de yens. L'augmentation du coût de la journée de fonctionnement (+12% entre 2021/2022 et 2022/2023) en grande partie liée à l'ouverture de l'annexe auquel s'ajoute un contexte inflationniste non prévu, ne permet plus d'équilibrer les comptes avec les tarifs pratiqués actuellement. Avec cette nouvelle année déficitaire, nous enregistrons un déficit cumulé de plus de 200 millions de yens sur les 5 dernières années. Il est donc absolument indispensable de retrouver un équilibre budgétaire dès cette nouvelle année 2023/2024.

Pour cela, plusieurs mesures sont proposées :

1- Une augmentation des recettes :

- Une augmentation des droits de scolarité de 10%
- Une augmentation des droits de première inscription de 30 000 yens, portant ainsi les DPI à 380 000 yens pour les familles françaises et à 600 000 yens pour les étrangers tiers et les familles japonaises
- la création d'un tarif pour les sections PARLE depuis la maternelle jusqu'au CM2 avec une majoration des tarifs de base de 60 000 Yens

Toutes ces mesures permettent une augmentation des recettes de 250 millions de yens par rapport à l'année 2022/2023.

2- Des propositions de mesures d'économies :

Concernant les mesures d'économie possibles, les marges de manœuvre sont étroites, nos charges sont incompressibles :

- Comme le prévoit la loi japonaise, le passage en CDI est obligatoire au bout de 5 ans. Le règlement intérieur prévoit que le passage en CDI peut être accordé au bout de trois ans. Ce passage en CDI entraîne automatiquement le versement d'un bonus annuel de 280 000 yens et une cotisation mensuelle de l'établissement au SERAMA, une caisse de retraite complémentaire. Afin de réduire la charge salariale sur une période de deux ans, il est proposé de geler les passages en CDI pour les personnes concernées sur l'année 2023 et l'année 2024. Ces deux mesures cumulées permettraient de réduire les dépenses de 35 millions sur deux années.
- Un gel des investissements sur 2 ans (sauf urgence absolue comme par exemple le remplacement de matériel défectueux qui impacterait le bon fonctionnement d'un service) est également proposé afin d'impacter au minimum le fond de roulement. Les projets déjà évoqués comme la réfection de la cour de l'élémentaire sur le site principal (estimée à 40 millions de yens) ainsi que le réaménagement de certains espaces extérieurs et du hall du gymnase devront être reportés.

Malgré toutes ces mesures, l'équilibre reste très précaire, et il sera donc nécessaire de poursuivre les efforts sur les prochaines années y compris en matière d'augmentation des tarifs. Il est absolument nécessaire de reconstituer des réserves pour pouvoir faire face aux enjeux et que l'établissement soit pérenne dans une ville comme Tokyo.

3- Les services annexes :

Tous les services annexes (sauf voyage et examens et demi-pension) sont présentés en déficit :

- Malgré deux années d'augmentations successives des tarifs du transport scolaire, le manque d'effectifs ne permet pas d'atteindre l'équilibre. Pour cette année 2022/2023 il a manqué environ 12 élèves sur l'année entière pour pouvoir l'atteindre. Il n'est pas proposé d'augmentation pour cette année d'augmentation des frais de transport et il est donc impossible de présenter un budget équilibré.
- Pour le service périscolaire il est prévu une augmentation des tarifs des activités (+ 6000 Yens par an), une augmentation de la journée de centre aéré (+500 yens par jour) ainsi qu'une rationalisation des tarifs de garderie. Si cela ne permet pas encore d'équilibrer le service, si cet effort est poursuivi sur les trois prochaines années, on devrait pour l'atteindre à court terme. Une piste de rationalisation d'une ligne est à l'étude (4 millions de yens)
- Rationalisation des tarifs de garderie : La grille tarifaire du service de garderie était complexe. Il est donc proposé une rationalisation de ces tarifs avec un tarif horaire de 500 Yens

4- Point sur la trésorerie :

Notre trésorerie et par conséquent notre fond de roulement ont été fortement impactés par ce projet immobilier sur cette année 2022/2023. Les projections de budgets de trésorerie pour les années 2023/2024 et 2024/2025 montrent que les mois de juillet, août et septembre, durant lesquels nous ne percevons pas ou peu de recettes seront des mois où il faudra être très vigilant, la trésorerie passera temporairement à moins de 150 millions de yens ce qui représente moins de 2 mois de réserve de fonctionnement.

Mme Campels donne l'avis de l'assemblée des conseillers réunie le 15 mars 2023 :

15 avis favorable
4 avis contre
1 abstention

Mme Campels informe le conseil que beaucoup de scénarii ont été étudiés et qu'il n'y a actuellement pas d'autre scénario sincère et à l'équilibre

Échanges entre les administrateurs :

M. Consigny appelle à la modération des coûts, notamment pour les familles franco-japonaises.

Mme Campels explique que, concernant la baisse des dépenses, l'établissement n'a plus de marge de manœuvre. On ne peut renégocier le loyer à la baisse, idem pour l'énergie. La seule autre piste est d'avoir plus d'élèves dans les classes, mais il faut être très prudent et faire attention à l'effet de seuil pour ne pas créer de divisions supplémentaires. M. Brochet demande quel est le taux d'occupation des classes. La proviseure donne les chiffres actuels : 25 élèves en maternelle par classe ; entre 24 et 26 en primaire ; une moyenne de 26 à 27 sur le secondaire et 28 à 30 sur le lycée. Mme Campels précise que l'on ne peut aller au-delà de 5 divisions par niveau.

Des opérations de communication sont actives sur les réseaux sociaux pour aller chercher de nouveaux élèves.

Avec l'arrêt de la situation sanitaire, Mme Campels souhaite multiplier les opérations qui mettent en avant l'établissement. Par exemple, en association avec l'AFJ et l'association des parents d'élèves (FLT), une opération vide grenier se tiendra en avril sur le site du Lycée.

M. Dubos ajoute que la fête du lycée est très attractive rassemblant près de 2000 personnes et peut être un point fort pour attirer de nouvelles familles.

M. Consigny demande s'il est toujours possible d'obtenir des bourses francophones qui étaient en place il y a plus de 10 ans.

M. Brochet répond qu'il n'y a pas de dispositif de cette nature, ni de budget. Il existe les Bourses d'Excellence Major mais cela concerne les études supérieures. Les options restantes sont : la caisse de solidarité dont la gestion dépend de l'établissement, ou les postes diplomatiques dans le cadre de la coopération éducative pour les jeunes excellents, cependant il y a de moins en moins de budget assigné et il est généralement affecté aux pays du continent africain.

M. Roussel confie son inquiétude et questionne sur les augmentations à venir.

M. Oulhen explique que l'an prochain nous allons vers une augmentation de 10% à nouveau et que pour les années suivantes il faudra continuer sur une hausse entre 5 et 10 %.

M. Roussel affirme qu'avec de telles augmentations le Lycée laisserait des enfants sur le bord du chemin. Il rappelle deux des missions principales données à l'AEFE par la loi : assurer à l'étranger la continuité du service public d'éducation, et stabiliser les frais de scolarité. Appartenir à un réseau de service public signifie une solidarité en cas de coup dur exceptionnel, et c'est ce qu'il s'est passé en 2011 (où les effectifs du Lycée sont descendus jusqu'à 49 élèves, le jour de sa réouverture en avril). L'AEFE avait alors pleinement joué son rôle de solidarité au bénéfice du LFI Tokyo. Par ailleurs, stabiliser les frais de scolarité, cela signifie que l'on s'interdit en principe toute augmentation supérieure au taux d'inflation. Or l'augmentation annoncée dépasse largement le taux annuel d'inflation au Japon, qui n'a pas dépassé les 2% en 2022. Il rappelle qu'au Japon le salaire moyen est en baisse continue depuis 25 ans, et qu'il est fréquent qu'il n'y ait ni révision des grilles salariales ni hausse automatique à l'ancienneté (cas fréquent en université ou encore pour les enseignants de l'Institut français par exemple). Il note qu'une

augmentation de 10% deux années de suite signifie une augmentation de 21%. Face à une situation financière catastrophique du Lycée relevant manifestement comme en 2011 de l'imprévisible (notamment les aléas des coûts de l'Annexe), il demande la mise en œuvre de la solidarité de l'AEFE sous forme d'une aide exceptionnelle, ne serait-ce qu'en termes de trésorerie.

M. Brochet rappelle que l'établissement bénéficie d'une aide annuelle nette de 1700 euros par élève et que ce soutien est là et perdurera. L'aide en trésorerie peut être ponctuelle et exceptionnelle. Chaque établissement doit garantir sa pérennité et sa stabilité. La nécessité d'augmenter les droits de scolarité est claire. Bien que l'inflation au Japon soit modeste, avec des coûts de vie importants, les tarifs du LFI Tokyo ne sont pas exceptionnels et même dans une fourchette basse comparé à d'autres pays de l'OCDE. C'est une réalité. M. Cario, chef de secteur Asie pacifique confirme cette réalité pour la zone Asie-Pacifique.

En cas de catastrophe, l'Aefe peut aider la trésorerie mais cela serait accompagné d'un échéancier de remboursement.

Mme Campels ajoute que pour comparer, les établissements internationaux de Tokyo sont 2 à 3 fois plus chers que le LFI Tokyo.

M. Roussel fait remarquer qu'on ne peut pas comparer le LFI Tokyo avec des établissements privés anglophones n'ayant pas les mêmes missions que le réseau français. Pour lui, l'établissement comparable est le Lycée de Kyoto, aux tarifs actuellement 25% moins élevés que le Lycée de Tokyo, alors que le coût de la vie à Kyoto n'est pas 25% moins cher qu'à Tokyo.

M. Catherine demande si l'établissement a un plan d'actions pour attirer de nouveaux élèves sur les niveaux qui le permettent. Il demande également si l'on peut avoir une comparaison avec les autres établissements du réseau sur l'aide nette par élève. Il souhaite enfin une précision sur l'articulation financière entre l'établissement et l'AEFE : le taux de PRR (Note du rédacteur : participation à la rémunération des personnels résidents) peut-il être ajusté pour soutenir l'établissement ?

Mme Campels explique un plan de développement sur 2 axes :

- plans de communication spécifiques, thématiques et ciblés: Maternelle et BFI.
- Présentiel : Actions, partenariats, ouverture plus large à la communauté française, actions portes ouvertes.

M. Roussel s'étonne que l'on évoque un besoin d'attractivité du Lycée pour de "nouveaux publics", alors qu'il y a un tout un public potentiel d'enfants français pas encore scolarisés, dont les familles sont rebutées par les tarifs et qui ne connaissent malheureusement pas suffisamment le système des bourses scolaires. Un effort de communication constant à leur intention est nécessaire.

M. Brochet apporte des réponses : le taux moyen d'aide nette est de 1700 euros pour les établissements conventionnés (Note du rédacteur : le LFI Tokyo est un établissement conventionné) et de 2000 euros pour les EGD sur la zone Asie qui est relativement bien dotée. On peut réfléchir à bouger le taux de PRR, cependant quand on baisse un taux, il faut l'augmenter de l'autre. Le volume de pension civile payé par l'Agence est conséquent et a augmenté (de 120 millions à 170 millions d'Euros) alors que l'enveloppe n'a pas été rebasée par le gouvernement, impactant le budget de l'Aefe et pesant sur la capacité de l'agence à contribuer à l'aide des établissements.

Mme Moschetti explique que l'on peut également solliciter l'aide des sociétés privées françaises, à moyen et long terme. Mme Campels précise que cette recherche de mécénat et de sponsoring est commencée

mais on ne peut bâtir un budget sur le mécénat. Typiquement les sociétés sponsorisent des événements ou des projets immobiliers. A noter que nous avons un nombre d'entreprises qui contribuent par l'intermédiaire du plan de contribution.

Sur le sujet du plan de contribution, M. Oulhen informe le conseil que le plus gros contributeur au plan de contribution (44 millions de yen), Nissan, pourrait voir une importante réduction de leur contribution à partir de 2024 suite aux changements importants de la nature de l'alliance avec Renault.

Mme Penilla, COCAC adjointe, intervient, se disant frappée par la structuration des effectifs, le lycée n'accueillant que 10% de nationalités tierces, ce qui est assez faible. Il y a un déficit de communication peut être sur cette cible, alors que le lycée est moins cher et avec un parcours BFI/Si sur tous les niveaux. M. Oulhen précise que cette population est essentiellement constituée d'enfants de diplomates francophones.

M. Brochet ajoute qu'il y a là une marge importante. La bonne réputation de l'établissement et sa dimension internationale sont des éléments fondamentaux.

M. Roussel fait la remarque que l'école indienne est très populaire comme école internationale parmi les familles japonaises et moins cher. Mme Campels répond qu'il y a beaucoup de tarifs et que le coût total n'est pas forcément moins cher que le LFI Tokyo.

Comme piste pour augmenter les moyens financiers du Lycée, M. Roussel propose la mise en œuvre de tarifs "entreprise" comme à Kyoto. Les entreprises concernées ne seraient pas les mêmes que celles engagées de la Plan de contribution, plutôt réservé à de grandes structures.

M. Vilquin demande quelle marge est à dégager pour que l'établissement puisse faire face.

M. Oulhen répond qu'il faut au moins avoir des excédents de 150 à 200 millions de yens pour pouvoir reconstituer un fond.

M. Vilquin poursuit en demandant s'il y a d'autres enjeux à venir.

M. Oulhen répond que le bail pour une partie du terrain du site principal arrivera à échéance en 2030. Il sera revu à la hausse. N'ayant probablement pas les fonds pour le racheter, il sera impossible d'avoir un loyer aussi bas qu'actuellement. L'établissement (la France) est propriétaire de 12000 m² et 8000 m² sont en location du Tokyo-to (42 millions de yens par an). Une expertise est en cours afin d'évaluer le risque financier associé avec cette échéance.

M. Vilquin demande pour référence le coût du déménagement de 2012 sur le site de Takinogawa, en précisant que ces montants de référence seront certainement bien inférieurs à ceux nécessaires dans les années 2030.

M. Oulhen répond : 3,6 milliards de yens dont 1,2 milliards de fonds propres et 2,4 milliards empruntés avec la garantie de l'Etat français. M. Dubos rappelle que cela n'avait pas permis d'aménager le 4ème étage jusqu'en 2015.

M. Vilquin fait part de témoignages de familles dont les enfants sont actuellement scolarisés mais également d'autres qui considèrent le LFI Tokyo dans les années à venir et s'inquiète que plusieurs familles n'arrivent pas à entrer dans les bourses, en particulier celles avec plusieurs enfants.

Mme Campels souligne que l'établissement est bien conscient des difficultés ; néanmoins cette augmentation est vitale. Les familles seront accompagnées si besoin est (échancier). Toutes les lignes du budget sont au plus juste, sans que cela n'impacte les élèves.

M. Vilquin demande ce qui est prévu pour contrôler les commandes et éviter d'éventuels gaspillages.

M. Oulhen répond qu'il y a une faible réduction des crédits pédagogiques dans le budget proposé mais que l'impact sur le budget global est très limité (budget pédagogique : 25 millions de yens).

Mme Campels rappelle que toutes les lignes du budget ont été revues et optimisées sans impacter les élèves :

- renégociations des contrats
- rationalisation des projets pédagogiques
- plans d'investissements pour réduire les dépenses demandant des investissements massifs (climatiseur)
- report des autres travaux tels que l'insonorisation du réfectoire de l'annexe

M. Dubos apporte d'autres éléments, les personnels étant impactés des 2 côtés, entre crainte sur la pérennité de l'établissement et report des CDI à 5 ans. Les familles de personnel administratif sont dans les moyennes de rémunération basses, avec des élèves à 10, 20 ou 30 % de bourses.

M. L'Ambassadeur répond que sur le calcul des bourses, en fonction de la décision du CA, les nouveaux tarifs seront intégrés. La commission des bourses étudiera les demandes ; il y a un dialogue de gestion entre le poste diplomatique et l'AEFE.

M. Cario confirme que puisque le point de charge augmente, la quotité représentant un pourcentage des frais de scolarité, la partie du coût couvert par les bourses augmentera proportionnellement.

M. l'Ambassadeur précise que cependant l'ensemble des quotités allouées devront tenir dans l'enveloppe des bourses attribuée au poste.

M. Catherine demande pourquoi on ne pourrait pas explorer la piste de la dissociation des tarifs (avec des tarifs différents entre les parents payant eux-mêmes les frais de scolarité et ceux bénéficiant d'une prise en charge dans le cadre professionnel).

M. Oulhen explique qu'un rapport de KPMG avait informé que le statut de fondation d'enseignement de droit japonais ne permettait pas d'établir de tarifs différenciés. Les sources de recettes doivent être des frais de scolarité.

Les entreprises peuvent être sollicitées pour des dons. Cette année 2 dont exceptionnels ont été faits.

Concernant la recherche de mécènes et la levée de fonds, M. Roussel fait remarquer qu'une "création de poste" spécifique n'est pas nécessaire. Il suggère que les apporteurs de fonds soient rémunérés à la commission, comme c'est souvent le cas ailleurs. Il est suggéré par Mme Moschetti d'étudier la piste des parents qui suivent leur conjoint et qui pourraient avoir une expérience similaire.

M. Vilquin suggère de regarder au remplacement progressif des tubes néons par du LED afin de diminuer l'impact de l'augmentation de l'électricité. Il suggère qu'à la place de la tombola qui ne pourra pas avoir lieu à la fête de l'école cette année, une initiative soit mise en place pour que les familles le souhaitant puissent sponsoriser des ampoules LED. Il est suggéré d'en discuter également avec l'Eco-team.

M. Consigny s'étonne de l'absence du représentant de la chambre de commerce et demande si l'administration a reçu des réponses de leur part, il informe le conseil de la présence d'un nouveau

président.

Mme Campels répond qu'il n'y a pas eu de retour.

M. Consigny demande s'il est possible de passer par les anciens élèves et de lever des fonds par des opérations de type "Crowdfunding"

M. Oulhen répond que ce type de revenus a déjà été étudié et n'est pas permis juridiquement pour l'établissement.

Les échanges étant achevés, M. Brochet propose de passer au vote.

Vote :

Contre : 2

Abstention : 1

Pour : 8

Le budget est adopté.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Questions des représentants parents

1. Bus périscolaire (question non traitée en Conseil d'école).

Les parents habitant loin du LFI Tokyo regrettent de ne plus pouvoir inscrire leurs enfants aux activités périscolaires faute de bus périscolaires. Dans un premier temps, le LFI Tokyo pourrait-il conduire une enquête auprès de l'ensemble des parents pour évaluer le nombre de familles concernées ? Dans un second temps, sur la base de ce nombre de familles, le LFI Tokyo pourrait-il évaluer les lignes et le tarif des bus périscolaires, par enfant, nécessaires pour que le service ne soit pas déficitaire ?

Rép : Une enquête peut être conduite suite à cette demande mais il n'est pas envisageable de mettre en place une ou plusieurs lignes qui seraient déficitaires.

2. Mode de calcul du tarif des SI

Actuellement le coût des Sections Internationales est forfaitaire donc proportionnellement moins cher pour les japonais et nationalités tierces.

Ne devrions-nous pas considérer un coût différencié sur les différents publics (français, japonais, tiers) ?

Tarif SI pour toutes les 2ndes, 1ères et Terminale ? (Ce n'est appliqué que pour les secondes SIA, pas pour les 1ères SIA et Term SIA et pour aucun des lycéens SIJ).

Rép : pour ce budget, il n'a pas été fait le choix de proposer des tarifs différenciés mais si les administrateurs le souhaitent, nous pourrions faire des propositions en ce sens pour le budget 2024 (avec un montant pour les SI sous forme de pourcentage par rapport aux frais d'inscription).

3. Tarifs PARLE et autres parcours

Pourquoi un tarif PARLE n'a-t-il pas été envisagé dès l'an dernier ?

Pourquoi ne pas proposer un tarif sur les autres options (Section euro, orientale, latin, LVC...), voire éventuellement le FLSCO (proposé à Singapour et à Pékin).

Tarifs des autres établissements de la zone en bas de ce document. [1]

Rép : l'ensemble des parcours de langues proposés par le lycée n'ont en effet pas fait l'objet d'un tarif voté l'an dernier : cet oubli est corrigé dans le projet de budget présenté lors de ce CA. Si les administrateurs souhaitent un tarif différencié pour les différents parcours proposés par le lycée, nous pourrions également effectuer des propositions mais nous mettons en garde contre une trop grande complexité à terme des tarifs proposés par l'établissement et des difficultés éventuelles pour les familles.

4. Livres numériques, réduction du poids des cartables

L'enquête menée par les FLT sur les manuel et fournitures scolaires dont les résultats ont été partagés avec l'Administration du LFI Tokyo, montre que sur les 231 familles du secondaire qui ont répondu 20% achètent (font l'effort/ont la possibilité d'acheter) une copie des manuels pour la laisser à la maison, ce qui n'est pas à la portée de toutes les familles.

L'offre de LDE.fr permettrait aux collégiens et lycéens d'avoir accès via PRONOTE aux versions numériques des manuels pour un coût très réduit dans la mesure où le lycée peut justifier de l'achat des versions papier (devis partagés avec M Oulhen). Est-il possible d'inclure ce coût dans celui des frais de scolarité ?

Le lycée peut inclure ce coût (sous réserve que le devis proposé par LDE soit confirmé) dans les dépenses pédagogiques.

5. Recrutement ou affectation d'un enseignant spécialisé EBEP en contrat local pour la rentrée 2023 - question déjà posée en CE

Le groupe "FLT Ecole inclusive" a identifié depuis plusieurs années qu'avec l'aide d'un enseignant spécialisé EBEP, un certain nombre de situations de non suivi de PAP / mise en place tardive de PAP pourraient être évitées.

La mission de cette personne serait d'être un vrai référent école inclusive de l'établissement c'est-à-dire :

- accueillir puis accompagner les familles, notamment dans leurs démarches administratives ; participer à des cafés-rencontres avec les parents, organiser des conférences de sensibilisation ...
- venir en aide aux enseignants (conseils, formations ...), co-rédaction des GEVA-SCO/PPS/PAP...),
- faire des observations dans les classes, accompagner ces élèves (en classe et en dehors si besoin), observer/écouter pour anticiper des diagnostics, assurer le suivi des élèves (maternelle/CP puis CM2/6ème),
- accompagner et former les AESH
- se mettre en relation avec les thérapeutes,

- animer les réunions d'équipes éducatives et d'ESS, veiller au respect des aménagements validés ...
- inter degré : cet enseignant suivrait les élèves du primaire et du secondaire et faciliterait la transition CM2-6e pour ces élèves EBEP
- ce pourrait être un PE spécialisé et/ou un enseignant FLE spécialisé (les allophones étant des EBEP) déchargé(s) de tout ou partie de ses enseignements.

Question posée en CE -> la réponse écrite est la suivante :

Le lycée dispose d'une coordonnatrice qui fait le lien avec les familles et les professeurs pour le secondaire ; pour le Primaire, M. Teissonnière assure ce lien de coordination.

Un enseignant-référent peut être en effet un acteur très pertinent et intéressant mais un recrutement de ce type a un coût qui doit être évalué, dans un contexte d'arbitrage financier nécessaire.

Rép : en terme pédagogique, la présence d'un enseignant spécialisé dont une partie du service pourrait être sur des missions spécifiques d'accompagnement serait pertinent. Cela suppose une création d'un poste supplémentaire (un demi-poste pourrait être suffisant) à financer, soit environ un surcoût de 4 200 000 yens pour une année.

6. Avance des bourses AESH

Est-il possible que le lycée avance au moins une partie des montants pour les AESH en anticipation des familles qui ont déposé une demande de bourses (de la même manière que le lycée peut dans certains cas accepter de ne pas percevoir la totalité des frais de scolarité en attendant que les bourses soient attribuées) ?

Rép : Le lycée ne peut payer les familles qu'à réception de la notification mais avant paiement de la bourse elle-même.

Suite de la question 3 : Structure des frais de scolarité dans les établissements de la zone (monnaie du pays)

Source: https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Ou4LyrwIZNixdq_-8IPfjCX7qL9NLOnHKDSNfWViqCk/edit?usp=sharing

3.3. Questions du représentant des personnels

Question 1

Les rumeurs concernant du trafic de drogues parmi les élèves circulent de plus en plus.

- Ces rumeurs sont-elles avérées ?
- Si oui, qu'est-ce que le Lfitokyo a mis en place afin d'endiguer au plus vite ce fléau ?
- Des signalements ont-ils été faits auprès des autorités compétentes ?

Rép : La direction du lycée n'a connaissance d'aucun fait étayé allant dans le sens de l'existence d'un trafic de drogue. Si des personnes ont des informations, elles doivent en faire part à la direction qui les traitera comme il se doit, y compris auprès des services de police.

Question 2

- Quelle est la différence de coût de fonctionnement entre des SIA et des anciennes classes bilingues ?
- A partir de combien d'élèves par classe chacune de ses sections (SIA, SIJ, PARLE) est-elle rentable ?

Rép : Pour cette année, les SIA ont un coût de fonctionnement supérieur à celui des bilingues en raison de groupes supplémentaires (8 groupes, à la place de 6 pour les bilingues), soit un ETP supplémentaire. En ce qui concerne la rentabilité des sections, pour les sections internationales, il faudrait en moyenne par groupe 26 élèves (pour une base de calcul correspondant à la structure et aux horaires de l'année en cours).

Question 3

La pandémie de coronavirus et l'inflation n'étaient certes pas prévisibles, mais l'arrivée de l'Annexe et les contentieux (anciens personnels de cantine entre autres) l'étaient plus. Par conséquent, la fébrilité de l'équilibre financier ne peut être considérée comme le fruit du seul hasard, mais bien aussi celui d'une gestion à questionner et d'une gouvernance qui se montre de moins en moins à l'écoute des personnels.

- Est-ce que c'est aux parents d'élèves qu'il revient de supporter les erreurs de gestion et de gouvernance (en payant des frais de scolarité plus élevés) ?
- L'Agence va-t-elle assumer ses responsabilités ?

Rép : il n'y a aucune fébrilité dans la construction budgétaire. Quant à d'éventuelles erreurs de gestion ou de gouvernance, c'est aux autorités responsables et aux administrateurs de les apprécier. Le lycée est audité chaque année par un cabinet japonais et français.

Question 4

Le représentant des personnels ne nous ayant pas transmis les documents complémentaires à l'ordre du jour (budget, rapport budgétaire...), nous ne sommes pas en mesure de poser quelque question que ce soit sur les finances de l'établissement qui pourtant paraissent inquiétantes. Par conséquent, nous formulons la remarque suivante : le rôle d'un représentant est de permettre aux personnels de prendre part à la vie de l'établissement et plus particulièrement ici à celle du Conseil d'Administration. Ainsi, les

personnels, ignorant tout de ce qui sera discuté, ne peuvent pas s'exprimer. C'est comme si l'on demandait aux personnels de donner leur avis sur une structure pédagogique sans en connaître ni le contenu ni les tenants et aboutissants.

Cette façon de travailler est une entrave à la vie démocratique de l'établissement, au bon fonctionnement de l'école républicaine et participe activement à l'opacité de cette instance qui n'est plus qu'une chambre d'enregistrement dans laquelle les personnels n'ont plus voix au chapitre et ne sentent plus associés aux orientations de l'établissement. D'ailleurs, la direction devrait s'interroger sur l'absence de représentants des personnels à l'Assemblée des Conseillers et sur les démissions successives au CA.

Nous souhaitons que cette remarque figure au compte rendu de la réunion.

Rép : la transmission des documents préparatoires à une instance est soumise à des règles de droit et les documents préparatoires ne sont pas communicables (art. L. 311-2 du CRPA).

Question 5

Nous sommes nombreux à nous inquiéter des récentes rumeurs concernant les finances de l'établissement.

Pour ma part, sous le statut de résident, je constate sur quelques années :

- une baisse de mes revenus mensuels de plusieurs centaines d'euros, qui ne saurait être expliquée par un taux de change favorable,
- des classes de plus en plus chargées et de moins en moins de cours en demi-groupe,
- des frais de scolarité en perpétuelle augmentation.

Je m'étonne donc naturellement de ces rumeurs et cherche des explications.

La Direction ayant refusé au représentant des personnels au CA de leur communiquer les documents complémentaires à l'ordre du jour, je souhaite poser des questions afin de comprendre les raisons de cette situation. Je vais me permettre de souligner de potentielles politiques responsables de cette situation, puisque on ne peut pas tout imputer aussi facilement à la crise sanitaire.

Cette situation est-elle dû :

- à la baisse des subventions attribuées au LFIT et à l'AEFE dans son ensemble (politique du gouvernement Macron) ?
- au nouveau fonctionnement des services de demi-pension (politique de l'actuelle proviseure) ?
- aux nouvelles grilles salariales des contrats locaux (politique du précédent proviseur) ?
- à l'annexe, projet maintes fois dénoncé comme coûteux par les représentants des personnels (politique de son prédécesseur) ?
- aux différents procès et aux frais d'avocats dont l'origine tient dans un conflit qui aurait pu se régler à l'amiable sur la majoration de certaines heures (politique du précédent directeur de l'école primaire) ?
- aux parcours de langue à l'école primaire, dont le budget avait été pourtant qualifié d' "équilibré" dans un précédent compte-rendu (politique du précédent directeur de l'école primaire) ?

Rép : les explications nécessaires sur le budget ont été fournies lors de ce CA.

Question 6 :

Nous avons récemment reçu sur notre boîte professionnelle (notamment pendant les vacances malgré le droit à la déconnexion) et vu sur le mur Facebook du LFIT, des messages faisant la promotion marchande d'un site nommé EcoMatcher.

Extrait d'un des messages reçus :

“En mars, le LFIT se mobilise pour soutenir le projet de Forêt des Établissements Français de la zone Asie-Pacifique. L'objectif de ce projet initié par Élodie Lambotte, éco-déléguée du Lycée Français International de Hong Kong et ambassadrice jeunesse pour l'organisation de plantation d'arbres EcoMatcher est de planter en Thaïlande la première forêt des établissements français à l'étranger. Chaque arbre planté via EcoMatcher se retrouvera dans cette forêt. Pour deux arbres plantés, le troisième sera offert par EcoMatcher pour soutenir l'effort des établissements français et de leurs élèves pour leur démarche de développement durable.”

Nous sommes tous d'accord pour dire naïvement que les arbres c'est beau, c'est vert, c'est écolo, malheureusement EcoMatcher est un site marchand proposant des services de greenwashing aux entreprises et donc qui ne répond pas aux enjeux écologiques, bien au contraire.

Pour preuve, je vous propose de lire ces quelques slogans qui fleurissent sur leur site, parmi tant d'autres que cela en devient même une caricature :

“Integrate tree-planting into your business”, “It's true -money does grow on trees”, “Why tree gifting is the next cool trend”, “Corporate businesses should seriously consider the idea of gifting trees as a brand strategy.”, ...

Mes questions sont les suivantes :

- Le réseau AEFÉ est-il aussi associé à cette opération de greenwashing ?
- Les instances de l'établissement ont-elles été consultées avant que le LFIT s'associe à ce projet ?
- Malgré une alerte remontée à la Direction sur le caractère greenwashing de ce projet pendant les vacances, pourquoi avons-nous encore reçu deux nouveaux mails promotionnels à la rentrée ?
- Pourquoi ne pas respecter le souhait des personnels ne voulant pas recevoir des messages de ce type sur leur boîte professionnelle ?

Rép : Dans le cadre de la labellisation EFE3D, ce projet lancé en octobre 2022 par le LFIHK, porté par une lycéenne, a été présenté par le référent E3D du LFIHK à 22 établissements de la ZAP au 1er trimestre avec l'EF2D de SVT. EcoMatcher a des partenariats pour la reforestation en Ouganda, Malaisie, Amazonie (Programme des Nations Unies pour le développement depuis avril 2021), Haïti, Bhoutan, Madagascar, Jordanie ...

Ce projet est porté au niveau du LFIT par le club Ecologie et l'Ecoteam, et entre dans les actions recensées dans le dossier de labellisation de l'établissement EF3D (instance porteuse du projet : CESCE). A ce titre, il est diffusé à l'ensemble des personnels.

Question 7 :

Nous sommes nombreux à faire part de notre incompréhension et de notre mécontentement concernant le classement de la candidature d'un de nos anciens collègues.

Il est actuellement en poste en France, mais aussi mari d'une collègue en poste au lycée et père d'une élève du lycée.

Il a effectué de nombreuses missions en tant que formateur d'enseignants dans le réseau AEFÉ. Ses compétences professionnelles ne sont donc plus à démontrer.

Il a enseigné 5 ans au LFIT et connaît donc parfaitement les problématiques spécifiques liées à notre lycée et à l'AEFE.

Il a été fort normalement classé en 1^{ère} position par la commission s'occupant des recrutements de résidents (CCPL), qui est doté d'un barème, émanant de l'AEFE, donnant des priorités de classement.

Mais, malgré tout cela, il a été classé en 5^{ème} position par la commission s'occupant des recrutements locaux (CRL), derrière, et c'est cocasse, un candidat qu'il a récemment formé pendant ses missions au sein du réseau.

- Comment expliquer la différence de classement entre la CRL et la CCPL ?
- Malgré un vivier différent, les objectifs de recrutement ne sont-ils pourtant pas les mêmes ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont ces différences ?
- Peut-on connaître le barème de recrutement utilisé en CRL ?
- La CRL a-t-elle dans sa majorité absolue accepté ce classement ? Sinon, pourquoi le compte-rendu ne fait-il pas état d'un certain désaccord et pourquoi n'avoir uniquement communiqué le classement de la Direction ?

Rép : cette question ne relève pas de la compétence du Conseil d'administration. D'autre part, les informations personnelles, même sans le nom de la personne concernée, n'ont pas à apparaître ainsi.

Question 8 :

L'équipe de mathématiques est inquiète à plusieurs niveaux :

- La suppression envisagée par la direction des dispositifs de dédoublement en quatrième et en seconde. Ces dispositifs sont importants pour les élèves en difficulté et pour l'apprentissage de l'algorithmique.
- Le nombre d'heures supplémentaires important dans toutes les projections pour l'année prochaine. Heures supplémentaires que nous ne souhaitons pas absorber en grand nombre et qui doivent, selon nous, entraîner un recrutement supplémentaire

Rép : les projections d'heures effectuées ne montrent pas pour l'instant la nécessité de création d'un poste supplémentaire.

Au niveau du recrutement, Il est très étonnant qu'un ancien collègue soit classé 5^{ème} par la direction et 1^{er} par les membres de la CRL.

- Pouvons-nous avoir plus de détails sur les critères de recrutement ?
- Devons-nous en déduire que même si nous avons travaillé plusieurs années dans l'établissement, que nous avons donné satisfaction, et que nous avons des attaches personnelles familiales dans l'établissement, nous ne sommes pas prioritaires sur les postes de contrats locaux ?
- A quoi a servi le travail de la CRL qui a pris le temps d'étudier chaque candidature ?

Rép : cette question ne relève pas de la compétence du Conseil d'administration.

Question 9 :

L'établissement étant en difficulté financière. Les frais de scolarité seront certainement augmentés mais serait-il impensable de demander au personnel expatrié logé à titre gratuit au LFIT de contribuer aussi à l'effort financier sous forme d'un loyer pour leur logement même à un prix inférieur à celui du marché immobilier ?

Rép : Il a déjà été répondu plusieurs fois en Conseil d'administration que le statut juridique de la Fondation ne permettait pas la perception de loyer ou de location d'espaces.

D'autre part, les personnels logés par NAS (nécessité absolue de service) ne peuvent être en même temps sous le régime de la COP (convention d'occupation précaire)

Question 10 :

Certaines de ces questions touchent directement certains points de l'ordre du jour, signalés en début de question, et ont vocation de compléter les échanges sur les points de l'ordre du jour. La dernière est une question diverse et peut être abordée à la fin du CA.

Point 2.1 Litiges en cours

La tentative d'accord entre les membres syndiqués non signataires des nouveaux contrats et le LFIT n'a pas abouti. Cela laisse imaginer une continuation des frais d'avocats que le LFIT ne semble pas pouvoir se permettre.

Or, dans les faits, les enseignants non signataires du secondaire, par exemple, font leur travail tout comme leurs collègues signataires.

Ne serait-il pas préférable pour les finances du LFIT de permettre à ces personnels de conserver leurs contrats et en finir avec un litige qui pourrait se prolonger ad perpetuum ?

Rép : le lycée souhaite l'arrêt de ces conflits et que les personnels concernés reconnaissent le règlement intérieur actuel.

Point 2.3. BUDGET 2023-2024

Lors du CR du CA précédent les frais dus aux litiges sont mis en avant comme cause du déficit du LFIT (suivis d'autres causes comme l'inflation ou le taux de change).

Or on peut se demander si les dépenses occasionnées par l'annexe ne seraient-elles pas à l'origine de cette instabilité financière. Pourriez-vous nous éclairer sur ce point ?

Rép : ce point a été abordé lors de la présentation du budget.

Point 2. 3. BUDGET 2023-2024

Depuis lundi les personnels et les parents échangent autour de certaines mesures budgétaires qui devraient se soumettre à un vote lors de ce CA.

- Une augmentation de 12% des frais d'inscription
- Un éventuel gel des CDIations.
- A-t-on réfléchi à l'effet "fuite de familles mais aussi d'enseignant(e)s" que ces mesures provoqueraient ?
- Est-ce habituel de ne pas en informer par avance la communauté scolaire afin de permettre aux uns et aux autres d'en discuter ?

Rép : seuls les administrateurs, nommés ou élus, ces derniers représentant les personnels d'une part, les parents d'autre part, sont habilités à voter les tarifs et à prendre les décisions nécessaires à la gestion de la Fondation.

Question 11 :

La communication défailante (tardive, insuffisante, incomplète, inexistante...) a été signalée depuis le début d'année et on n'a pas l'impression d'avoir été entendu(e)s. Un délai de 48 heures à cette période de l'année est regrettablement court.

Serait-il possible d'établir un calendrier qui permette aux personnels de participer aux instances sereinement ?

Rép : les administrateurs ont reçu la convocation pour ce conseil d'administration dans les délais réglementaires. Les personnels ont été informés le 20 décembre par message du calendrier des instances pour la période allant de janvier à avril. Chaque vendredi, un rappel d'agenda est envoyé à tous les personnels concernant la semaine à venir.

Question 12 :

Comme certains parents, j'ai appris qu'il y aurait peut-être une hausse des frais de scolarité à la prochaine rentrée scolaire. Pouvez-vous nous indiquer si l'enveloppe des bourses sera réévaluée proportionnellement à cette éventuelle hausse ? Si malheureusement le montant alloué par n'était pas proportionnel à la hausse, certaines familles boursières qui bénéficient d'une quotité relativement "faible" (de l'ordre de 5 à 30 % risqueraient rapidement d'être doublement pénalisées en perdant les bourses.

En effet, ces familles devraient faire face à une scolarité sans aide et de surcroît majorée. Vous comprendrez bien la difficulté et le risque budgétaire pour ces familles.

- Quels seraient les moyens envisagés pour les accompagner et les aider dans cette situation ?
- Par ailleurs, pourriez-vous nous donner une prévision de l'évolution des frais de scolarité ?

C'est une information importante pour les familles des enfants en cours de scolarisation mais également pour les parents qui envisagent d'inscrire un enfant dans un avenir proche.

Rép : le lycée propose des échéanciers de paiement permettant d'accompagner les familles. Pour l'évolution des frais, point abordé lors du conseil d'administration.

Clôture du CA à : 20h30



東京国際フランス学園
lycée français international de Tokyo



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger